

## „Voisin, Voisine” en toponymie

par AUGUSTE VINCENT.

---

On rencontre en Belgique, en France, en Suisse et en Italie un certain nombre de noms de lieux que l'on peut grouper autour du mot *voisin* et de sa forme féminine *voisine*.

Citons-en d'abord quelques-uns qui ont l'aspect le plus simple.

*Vesin* Fribourg, 1223 *Visins*, 1668 *Vesin* (H. JACCARD. *Essai de toponymie. Orig. des n. de lieux hab. et des lieux-dits de la Suisse romande*. Lausanne, 1906, 8°).

*Vesin* (Montagny Vaud). *Ibid.*

---

### SIGLES ET ABRÉVIATIONS.

BEC = Bibliothèque de l'École des Chartes, Paris. — en = canton. — CRH = Commission royale d'Histoire, Bruxelles. — CVC = Cartul. de l'abb. N.-D.-des-Vaux de Cernay, Paris, 1857-58. — DIHPH = Documents inéd. relat. à l'Hist. de la Prov. de Namur, Namur. — Dr = Drôme. — EL = Eure-et-Loir. — H = Hainaut. — HM = Haute-Marne. — Is = Isère. — Ld = Landes. — Lg = Liège. — Lret = Loiret. — Lux = Luxembourg. — M = Meuse. — MM = Meurthe-et-Moselle. — Mrn = Marne. — N = Namur. — Nd = Nord. — PS = Pouillés de la Prov. de Sens. A. Longnon, Paris, 1904. — PU = Papsturkunden in Frankreich (Nachrichten der K. Ges. der Wissenschaften in Göttingen. Phil.-Hist. Klasse, Beihefte, 1906). — SL = Saône-et-Loire. — SO = Seine-et-Oise. — Som = Somme. — V. = Vienne. — Y = Yonne.

Les formes anciennes données sans référence bibliographique sont tirées de la collection des *Dictionnaires topographiques* des départements français.

*Veizin* N en Namur, 1265 Fuzins (*DIHPN. L'adm. et les finances... Sources. I. Cens et rentes du comté de Namur au XIII<sup>e</sup> s.* D. D. BROUWERS. I. Namur, 1910), 1266 aput Meleruet, aput Fesin et aput Sclayn (V. BARBIER. *Hist. du chap. de Sclayn.* Namur, 1889 ; Sclayn N est voisine de Veizin), 1289 Vizin, 1289 Vesin (*DIHPN. L'adm. et les fin...*, II, 1911), 1294 En Fuisil et Brikebos (*ibid.*, I, 1910 ; Brichebo, à Veizin N), 1402 les villes... de Veizin (*DIHPN. Cartul. de la comm. de Namur.* J. BORGNET et S. BORMANS. II. Namur, 1873), 1500 Vesin (*DIHPN. Les aides et subs. dans le comté de N. au XVI<sup>e</sup> s.* D. D. BROUWERS. Namur, 1934), 1636 Voisin (*DIHPN. Cartul. des pet. comm.* S. BORMANS. Namur, 1878), 1727 Veizin (*Soc. archéol. de N. Doc. inéd. N<sup>o</sup> 2. Les fiefs du comté de Namur.* S. BORMANS. Namur, 1875).

*Veizin* (Charency-Vezin MM) 1284 cureit de Vesins (*Cartul. de l'abb. d'Orval.* H. GOFFINET. Brux., 1879, 4<sup>o</sup> CRH), 1393 Voisins, Vizins.

*le Voisin* (Aouvelais N en Fosse) 1602 (du Voisin en Aveloix, 1627 (du Voisin en Avalois (*Soc. archéol. de N. Doc. inéd. N<sup>o</sup> 2. Les fiefs du comté de N.* S. BORMANS. N. 1875).

*Voisin* (Breuil-sur-Vesle Mrn) 1148 terra de Visin.

*le Voisin*, nom ancien d'une terre à Brugelette H : 1266 in territorio de Baulengien (Bolignies, à Brugelette H), que terra vocatur terra le Voisin... (J.-J. DE SMET. *Cartul. de l'abb. de Cambron, dans Mon. pour servir à l'hist. des prov. de N., de H. et de Lux.*, II, 1, Brux., 1869, 4<sup>o</sup> CRH).

*Voisins* (Louveciennes SO) 1206 Voisins CVC.

*Voisins* (S. Hilarion SO) v. 1168 de Vicinis (*ibid.*).

*Voisins-le-Bretonneux* SO XII<sup>e</sup> de Vicino (*Cartul. du prieuré de N.-D.-de-Longpont.* A. MARION. Paris, 1860, 8<sup>o</sup>), 1352 curatus de Vicinis PS.

*Visine* (Lens Valais). Mentionné, sans formes anciennes, par JACCARD, *o. cit.*

Le même mot se retrouve sous la forme locale fort évoluée de

*Fié*, officiellement *Vehin* (Esneux Lg). Voir EDGARD RENARD. *Toponymie de la comm. d'Esneux, avec carte topographique* (Bull. de la Soc. de Litt. wall., t. 61, Lg., 1926). C'est un hameau d'une quinzaine de feux, près du hameau de Fontin. M. RENARD a retrouvé les formes que voici : 1537 Vihin, 1548 Wehin, 1558 à Vehin, 1593 deseur Vinhin, 1648 à Evehin, 1662 derier Vihin, 1735 au lieu de Vehein, 1749 à Wehin, 1780 dessous Fhez, 1780 à Fontin en lieu dit Vehin, 1782 à Vehé. « La forme *fié* est l'aboutissement phonétique de l'ancienne forme *Vehin*, conservée dans le langage officiel, où elle s'est comme cristallisée. Le processus s'explique comme suit : 1° à la tonique, *in* s'est dénasalisé en *ē* ; voy. les formes *vehé*, *fhez* ; 2° la protonique *e* tombe dans les groupes syntaxiques formés avec les prépositions *dri*, *a*, *d'zos* (cf. *tchèp'ti*, *vol'ti* ; 3° par assimilation régressive de la douce *v* à la forte *h*, le groupe consonnantique *vh* passe à *fh* ; de là la forme *fhez* (1780) ; l'effort que nécessitait l'émission du groupe *fh* a produit la palatalisation du *h* ; de là *fié*. — Quant au sens du vocable, nous croyons qu'il représente *vicinu* [s. e. *locu*] ; c'est ainsi qu'aurait été désigné le petit hameau considéré aujourd'hui encore comme une simple dépendance de Fontin. »

Le mot qui nous occupe est souvent, sous ses deux formes, accompagné d'un adjectif.

*Beauvoisin* Dr 1135 ecclesias Bellivicini et... PU 4.

*Beauvoisin* Gard 1029 Bellovicinum.

*Beauvoisin* (Marac HM) 1769 Malvoisin (forme usitée jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle).

*La Bonne-Voisine* Aube 1208 Bonavicina.

*Bonvoisin* (Dison Lg et Petit-Rechain Lg). On trouve le même nom désignant un château dans les *Chansons* de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, qu'il faut placer entre 1071 et 1127 (édition de A. JEANROY. Paris, 1913) :

25. Qu'eu non ai soing d'estraing lati

Que'm parça de mon Bon Vezi.

« Je n'ai eu nul souci de ces chuchotages étranges,  
» Qui pouvaient me séparer de mon « Bon Voisin ».

Il parle dans cette pièce d'une dame du voisinage, qu'il aime et dont il est aimé ; Bon Vezi est le nom de son propre château, qu'on voudrait le voir quitter.

*Malvezi* (Salles-sur-l'Hers Aude) 1296 de Malo Vicino (v. fr. *mal* « mauvais »).

*Malvezin* (Cordéac Is) XIII<sup>e</sup> Malveisin.

*Malvoisin* N en Gedinne, 1297 delle ville de Gedinnes et del Alueff appendant c'este asscavoir de Cheresi et de Pentignies et de Mauessin (*Cartul. de l'église Saint-Lambert de Liège*. E. PONCELET. VI. Brux., 1933, 4<sup>o</sup> CRH. Cherzy, à Gedinne N ; Patignies N), 1382 les villages de Gedin, Patigny et Malvoisin, 1609 ceulx de Gedinne, Mauvissin, Pattigny, 1651 à Malvoisin (C.-G. ROLAND. *Orchimont et ses fiefs*. Anvers, 1895).

Ce terme est aussi connu comme surnom d'homme : 1373 Jou Gérard Mauvoisins, sires de Soriel, 1414 Jean dit Mauvisin dou Bray (*Cartul. des comtes de H. L. DE-VILLERS*. VI, 2. Brux., 1896, in-4<sup>o</sup>, CRH).

*Malvoisine* (Champcueil SO) 1262 in magno censu nostro de Malvicina CVC, v. 1350 cappella de Mala Vicina PS.

A rapprocher ces deux vers décrivant un combat, dans un texte de 1304-1306 :

Les empaintes et les reverses

Sont a aucuns males voisines

(*Coll. de chron. nation. françaises*. BUCHON. VII, Paris,

1828, in-8°). La Curne de Sainte-Palaye, *Dict. hist. de l'ancien langage françois*, X, Niort, Paris, 1882, 4°, au mot *voisin*, dit : 2. « favorable ». « A tous est la dolor voisine » ; *males voisines* « défavorables ».

*Malvoisine* (Ivoy Cher) 1370 Mala vicina.

*Marvoisin* (Xivray M) 1106 Amarus Vicinus, 1287 Marvesin.

*Mauvehin* (Charneux Lg).

*Mauvezin* Gers 1165 prioratus de Malvesin PU 7.

*Mauvezin* Ld 1197 Mauvaisin (*Gallia christiana*, II, Parisiis, 1720, f°), XIII<sup>e</sup> inter Malum Vicinum et Malum Leonem (*Rec. des actes relat. à l'adm. des rois d'Angleterre en Guyenne*. CH. BÉMONT. Paris, 1914, f°).

*Mauvoisin*, vallée de Bagnes, passage périlleux (JACCARD, *o. cit.*).

*Mauvoisin*, torrent dangereux près de Saint-Maurice, Valais, 1722 Bonvoisin, « par antiphrase », dit JACCARD, *o. cit.*

*Les Mauvoisins* (Genouillé Vn) 1405 terra des Malveysins.

*Mémoisins* EL 1209 Menvesin, v. 1250 Meinvoisin, 1300 Medius Vicus (« moyen »).

Que disent les toponymistes de ces noms ? C.-G. ROLAND, *Toponymie namuroise*. Namur, 1899 (*Annales de la Soc. archéol. de Namur*) ne cite que *Martouzin* (v. plus loin), et seulement à propos des déformations phonétiques de ce nom (p. 27). JACCARD, *o. cit.* (1906) ne donne pas d'explication aux noms *Beurnevaisin* (v. plus loin) et *Mauvoisin* ; mais, après avoir cité plusieurs *Vezein* suisses, il dit, à propos de *Visine* (Lens Valais) : « du latin *vicinus*, patois *vesin*, fr. *voisin* », sans ajouter d'autre explication. LONGNON ne cite pas les nom qui nous occupent, DAUZAT (1926) non plus. E. RENARD (*Toponymie de la comm. d'Esneux*, 1926 ; cité plus haut), explique *Vehin*, à Esneux, par *vicinu*

[s. e. *locu*], parce que ce hameau est voisin de Fontin. Nous trouvons enfin une étude assez longue dans H. GRÖHLER, *Ueber Ursprung und Bedeutung der Französischen Ortsnamen*, II. Teil, Heidelberg, 1933, p. 436-438. Dans un chapitre intitulé *Namen verschiedenen Ursprungs*, qui groupe des noms très mêlés, un paragraphe est consacré à *Vicinus*, que l'auteur traduit par « Nachbar, benachbart », ce qui est le sens ordinaire de ce mot latin (« voisin », substantif ou adjectif). GRÖHLER ajoute : « Dass eine Oertlichkeit als « beim Nachbar » bezeichnet wird, kann nicht auffallen, eher das Fehlen der Präposition und des Artikels in solchen Ortsnamen. » Après cette remarque qui pose un problème, GRÖHLER cite une série de noms français : *Voisines*, *Vezinnes*, *Voisin*, *Voisins*, *les Voisins*, *Vezin*, *Vezins*, *Beauvoisin*. Il dit, à propos de ce dernier nom : « Dem guten (eigentlich schönen) Nachbar steht der böse gegenüber, der, wie im Leben, so auch in der Toponymie, noch stärker vertreten ist. Wir finden *Mauvezin* in Gers, Hautes-Pyrénées, Landes, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Ariège, *Mauvesin* in Haute-Garonne. *Les Mauvoisins* Vn Malveisins 1405. Dieselbe Bedeutung hat *Mévoisins* (Eure-et-Loir) Menvesin 1209, Meinvoisin um 1250, dessen erste Silbe auf lat. *minus* im Sinne von *malus* zurückgeht. \**Vicinia*, dem wir oben in historischen Formen begegnet sind, ist erhalten in *Vesaignes* (Haute-Marne) *Vesignae* 1189, und als Verkleinerungsformen zwei *Vésigneul* (Marne) *Visinolum* statt \**Viciniolum* 1131-1142, aber *Visiniolum* 1197. Dieselbe Bedeutung hat *le Vésinet* (Seine-et-Oise) das im 9. Jahrhundert *Viciniolum* gelautet haben soll [note 1 : *Grande Encyclopédie*], später also sein Suffix gewechselt hat.

« Dem eingangs erwähnten « beim Nachbar » entsprechen meiner Ansicht nach die zahlreichen Avesnes, Avesne in Nordfrankreich. RICOUART (I, 301) führt sie auf *Advenas*

« Ankömmlinge » im Sinne von « Fremdlinge » zurück. Hiergegen spricht die Behandlung des Vokals — Advénas musste \*Aviennes ergeben — sowie das intervokalisches *s*, das alle alte Formen aufweisen und das nicht auf einer falschen Ableitung des Wortes beruhen kann. Die beiden am frühesten überlieferten sind *Avesnes* (Somme) *Avisinas* 775 und *Avesnes-le-Sec* (Nord) *Avisina* 775 (WAUTERS I, 95). Ich sehe darin ein älteres \**Advicinā* « Nachbarschaft » oder auch \**Advicinos* « bei den Nachbarn », das mit der Betonung *Advi'cinas* sehr wohl zu *Avesnes* werden konnte..». GRÖHLER cite ensuite d'autres noms, notamment *Avesnes* Sarth. v. 1050 *Advenas* ; il ajoute (p. 438) : « Durch *-ellas* erweitert ist *Avesnelles* (Nord) 1 Km. von *Avesnes*, *Avesnelle* 1151 u. ö. Eine andere Verlängerung zeigt *Avesnières* May. ». (*Avesnelles* est le diminutif d'*Avesnes* ; quant à *Avenières* (Laval May) XI<sup>e</sup> ecclesiae *Avenariae* (L. BEZARD. *Et. sur les n. de lieux hab. du Maine*. Nancy, 1910, 80), nom représenté ailleurs en France, il est dérivé au moyen du suffixe *-arius* et signifie « champ d'avoine »).

Ainsi donc, dans les noms que nous essayons d'expliquer, se trouveraient les substantifs bien connus *voisin*, *voisine*.

Cette étymologie s'impose-t-elle cependant? Est-elle acceptable pour tous les noms de la classe étudiée ici? GRÖHLER, nous l'avons vu, n'a pu s'empêcher d'exprimer un certain étonnement.

Il faut bien reconnaître que le sens de « voisin » est à première vue un peu bizarre pour un nom de lieu. Les doutes que nous pouvons avoir à ce sujet sont renforcés par les remarques suivantes.

Certains noms masculins ont des formes anciennes en *-ini-* (d'où *-inh*, avec *n* mouillé) :

*Voisin* (Barjonville EL) déb. IX<sup>e</sup> in *Vicinio*.

*Voisins* (Saint-Ay Lret) en Meung, XVI<sup>e</sup> de *Viciniis* propre *Magdunum* PS.

- Vezins* Av. ch.-l. en, 1341 castrum de Vezinh BEC 44.
- Il en est de même de certaines formes féminines, qui appartiennent évidemment au groupe que nous étudions :
- Vesaignes-sous-la-Fauche* HM 1319 Visigniae.
- Vesaignes-sur-Marne* HM 1189 Vesignae, 1258 Vesignotes super Maternam, XIV<sup>e</sup> Vesines.
- Vezinnes* Y 1101 Visigniae.
- Voisines* HM 1170 ecclesia de Vicinis, 1199 Vesignes.
- Voisines* Y v. 519 Viciniae in pago Senonico, 1167 Visiniaie.
- De même en Lombardie :
- Visigna* (Civiglio Côme).
- Citons aussi quelques diminutifs en *-ol* ou en *-on* (comp. ci-dessus 1258 Vesignotes) :
- Vesigneul-sur-Coole* Mrn 1131 altare Visinoli (*Acta Pontif. Roman. ined.* I. v. PFLUGK-HARTUNG. Stuttgart, 1881-1886, 4<sup>o</sup>), 1187 Vezigneul.
- Vesigneul-sur-Marne* Mrn 1153-61 Vesinuel.
- Vesigneux* (Lucenay-l'Évêque SL) 1370 capella S. Georgii de Visegneul (*Cartul. de l'év. d'Autun.* A. DE CHARMASSE. Paris, 1880, 8<sup>o</sup>).
- Visignola* (Bellagio Côme).
- Vesignon* (Lewarde Nd en Douai) 1089 alodium, Vesinium nuncupatum... predictum Vesinii alodium (DUVIVIER, *Actes*, 2<sup>e</sup> s., Bruxelles, 1903, in-8<sup>o</sup>, p. 19 ; CRH).
- Une remarque fort importante pour la détermination de l'origine de tous ces noms, est que le radical *vicin-* est représenté dans un certain nombre de composés dont le premier élément est un nom d'homme. Ici, vraiment, la traduction « voisin » n'est pas admissible. Voici la liste de ceux que nous avons trouvés.
- Beurnevaisin* Berne 1211 Brunnevisin, 1290 Burnevison,



1343 Burnevesin (JACCARD, *o. cit.*), all. *Brischwiller*, de \*Brunnes-willer (nom d'homme Bruno).

*Beuvezin* MM 1288 Buvisin, 1371 Buevezaing.

*Garnevoisin* (Limours SO) XII<sup>e</sup> de decima Garnulvisin, XIII<sup>e</sup> Guarnoveisin (*Cartul. du prieuré de N.-D.-de-Longpont*. A. MARION. Paris, 1860, 8<sup>o</sup>. — IX<sup>e</sup> s. Warnulf).

*Germiny* MM 836 Grimaldi vicinium, 870 Grimaldi vicinum, 948 Grimaldi mansum (*Dict. top. Meurthe*), 1033 Grimaldi vicinum cum appendiciis suis (Du Cange), 1197 Germines, 1272 Germeni (*Dict. top. Meurthe*) (Grimoald).

*Girauvoisin* M 1282 Gerauvezin (Girald).

*Languevoisin* Som 1156 Landevoisin, 1753 Languevoisin (Lando).

*Martouzin* N en Beauraing, 1309 Martinvesin (*DIHPN. L'adm. et les fin... Sources. I. Cens et rentes du comté de Namur au XIII<sup>e</sup> s.* D. D. BROUWERS. I. Namur, 1910), 1322 Marteusin (*Le livre des fiefs de l'égl. de Liège sous Ad. de la Marck*. ED. PONCELET. Brux., 1898, 8<sup>o</sup>; CRH) 1449 Materwezien, 1453 Martuiziin (*Rec. des ch. de l'abb. de Stavelot-Malmédy*. J. HALKIN et C.-G. ROLAND. II. Brux., 1930, 4<sup>o</sup>; CRH), 1728 Martouzin (*Soc. archéol. de Namur. Doc. inéd. N<sup>o</sup> 2. Les fiefs du comté de Namur*. S. BORMANS. Namur, 1875, 8<sup>o</sup>) (nom d'homme Martin).

*Rambluzin* M 1180 Ramblausin, 1200 Ramblevisin, 1304 Ramblusin (nom d'homme de la racine Raban).

Ce groupe doit certainement prendre place dans l'importante série des composés nom d'homme germanique + nom topographique que l'on trouve dans tout le nord et l'est de la France, la Belgique wallonne, et la Suisse. Ce sont des noms romans, dont l'ordre des éléments est d'origine germanique, et qui remontent au haut moyen âge.

Si de ces noms nous devons déduire que le mot *voisin* y a un sens topographique, nous tirerons la même conclu-

sion des noms où ce mot mystérieux est accompagné des adjectifs *beau* ou *moyen* (et non *minus*, comme dit GRÖHLER; v. plus haut). Les adjectifs *amer*, *bon*, *mauvais* peuvent s'appliquer aussi bien à un mot désignant une personne qu'à un substantif à sens topographique ; il n'en est pas de même pour *beau* (cette observation a été faite par GRÖHLER, qui suppose, mais gratuitement, que *beau* est employé pour *bon*). Mais comment expliquer *moyen* s'il s'agit d'une personne? Il n'y a aucune raison de supposer que l'adjectif serait ici une addition postérieure ; cela peut s'être produit, mais non, dans une même série, pour plusieurs adjectifs, et pour huit noms d'hommes (groupe Beuruevoisin-Rambluzin).

Quel est, dans ces conditions, le sens qu'il faut restituer à *voisin*, *voisine*, dans tous ces noms?

Recherchons ce que peuvent dire les textes littéraires.

Nous apprenons d'abord que le mot français *voisin* n'a pas toujours signifié uniquement, comme aujourd'hui, « qui habite un lieu proche » ; au moyen âge, il avait également le sens de « habitant du lieu », « citoyen de la localité ». Voyez LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dict. hist. de l'anc. langue française*, X, Niort, Paris, 1882, 4<sup>o</sup> :

*Voisin*. 1<sup>o</sup> habitant, citoyen : « le voisin de laditte cité ». — « Femme étrangère, et non voisine, mariée à voisin, ensuit la condition de son mari. » — « L'on est dit *voisin* de la ditte ville en une des trois manières qui s'ensuivent : c'est à sçavoir quand aucun est fils ou fille natif de la ditte ville... »

DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, VIII, T-Z, Niort, 1887, p. 320, donne aussi ce sens pour le latin *vicinus* : « loci incola, civis » ; il ajoute : « Italis et Hispanis *Vicino* et *Vezino* ». Il cite la Loi salique, tit. 47, § 4 : « Si autem quis migraverit in villam alienam... securus ibidem consistat sicut et alii vicini » (« les autres habi-

tants du village »). Il cite encore d'autres textes, postérieurs : « ... civitatem quam, ut reor, mille Vicini colunt » ; « ... contra aliquem Militem, qui sit Vicinus civitatis vel alterius loci ».

On trouve le même sens encore en italien et en espagnol. Voici un passage typique de Don Quixote, Partie II, cap. IX : Estaba el pueblo en un sosegado silencio, porque todos sus vecinos dormian y reposaban.

Mais à côté du mot *vicinus* et de ses formes romanes, signifiant « habitant du lieu », on trouve au moyen âge un autre mot latin, *vicinium*, qui a un sens topographique ; il signifie, non pas « voisinage », mais « lieu, localité ». Nous le trouvons employé ainsi par exemple dans le *Capitulare missorum*, de Charlemagne : 792 ou 786 ... aut si in illo vicinio habitare voluerint (*Capitularia Regum Francorum*. I. Hannoverae, 1883, 4<sup>o</sup> ; *Mon. Germ. hist.*).

Ce mot *vicinium* est traduit au moyen âge par *mansus* « manse », portion de terres cultivées d'étendue donnée, avec habitation ; voyez plus haut *Germiny* ; de même *visin*, forme du XIII<sup>e</sup> siècle, est traduit par *villare* « hameau » ; voyez plus haut *Beurnevaisin*.

Le mot *vicinium* n'est pas attesté dans les textes antiques ; mais, chose intéressante, il est connu dès l'antiquité comme nom de lieu : c'est le nom antique de *Ulcinj* (ou *Dulcigno*), Albanie, près de Scutari, IV<sup>e</sup> s. *Vicinium* (Table de Peutinger), VII<sup>e</sup> *Bicinion* (Anon. de Ravenne), X<sup>e</sup> s. *Helcynium* (Const. Porphyrog., 912-959. — *Itineraria Romana*. K. MILLER. Stuttgart, 1916, f<sup>o</sup>).

DU CANGE (t. VIII, p. 320) cite d'autre part la forme féminine du même mot, *vicinia*, qu'il traduit par « vicus, civitas ». Ce terme est en effet employé dans le *Capitulare missorum* de Louis le Débonnaire, de 819 : ... per eos qui post illos in illa vicinia meliores sunt (*Capitularia Regum Francorum*. I. Hannoverae, 1883). DU CANGE cite aussi

les *Acta Sanctorum* (V Sept. p. 121 col. 1 ; *Mirac. s. Rolandi*) : Primo Domina Francischina, vicinia S. Mariae de Gonçaga ; et une charte de Crémone, de 1244 : Voce praeconia convocatis credendariis, consulibus vicinearum et paraticorum.

Et ce mot *vicinia*, lui, est connu dès l'antiquité. Il a signifié « voisinage » (*Proximae viciniae habitat* ; Plaute), et au sens concret « les voisins » (Horace ; Pétrone) ; mais on le trouve chez Suétone (*Aug.* 30) avec le sens de « quartier » : *Spatium Urbis in regiones vicosque divisit : instituitque, ut illas annui magistratus sortito tuerentur, hos magistri e plebe cujusque viciniae lecti.*

Concluons.

Dans certains noms de lieux, les mots *voisin* ou *voisine* pourraient avoir leur sens actuel ; c'est spécialement le cas quand ces mots sont accompagnée d'un adjectif comme *bon* ou *mal* (« mauvais »).

Mais en général, le sens « voisin » s'explique mal pour un nom de lieu.

Nous remarquons d'abord que ce mot a signifié aussi « habitant de la localité » ; ce qui ne donne du reste pas en général un sens satisfaisant.

Différents indices nous conduisent à admettre que *voisin*, *voisine* ont généralement, dans les noms de lieu, un sens topographique.

Le masculin doit représenter *vicinium*, attesté au moyen âge dans plusieurs textes, et connu comme nom de lieu dès l'antiquité.

Le féminin représente *vicinia*, qui est attesté dès l'antiquité.

Ces mots signifient « quartier » ou « localité » ; nous nous rapprochons ainsi des traductions par *mansus* et par *villare* rencontrées pour certains composés.

Nous pouvons donc donner à *voisin*, *voisine*, un sens

topographique dépourvu de toute idée relative, et qui seul convient pour les noms où ces mots sont isolés, pour ceux où ils sont composés avec un adjectif topographique comme *moyen*, et enfin pour les composés du haut moyen âge où *voisin* est déterminé par un nom d'homme, le nom du possesseur ou de l'occupant du lieu.

---